BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 11/95/ADP
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES AMENDEMENTS DE COPENHAGUE AU PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution
VU la Résolution n° 01/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 27 Avril 1995
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : La Gouvernement est autorisé à ratifier les amendements de COPENHAGUE au Protocole de MONTREAL relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à OUAGADOUGOU, le 27 Avril 1995

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE